

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 6 février 2017**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant, monsieur Gilles Perreault.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Étaient absents, pour motif justifié :

François Desrochers	Maire
Pierre Sicard	District numéro 4

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire-suppléant amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

9634-02-2017

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 1.4. Adoption du règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige
- 1.5. Période de questions

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt 734-2017, pour le prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084)
- 2.3. Prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084) – Appel d'offres

- 2.4. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Ingénierie de structure – Octroi du contrat
- 2.5. Journées de la persévérance scolaire 2017 du CRÉVALE – Engagement de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
- 2.6. Regroupement pour un Québec en santé – Demande d’appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Adoption du Second projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Embauche des animatrices/animateurs pour les activités de la semaine de relâche 2017
- 4.2. Camp de jour 2017 – Échelle salariale
- 4.3. Camp de jour 2017 – Embauche de la coordonnatrice
- 4.4. Camp de jour 2017 – Approbation du coût d’inscription et autorisation de dépenses
- 4.5. Kildare Deluxe 2017 – Autorisation à effectuer les achats et locations
- 4.6. Fête des bénévoles 2017 – Approbation du lieu et du budget

5. Voirie

- 5.1. Balayage des rues et des stationnements municipaux 2017 – Appel d’offres
- 5.2. Coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux 2017 – Appel d’offres
- 5.3. Lignage des rues, de la piste cyclable et des stationnements 2017 – Appel d’offres
- 5.4. Scellement des fissures sur les chemins municipaux 2017 – Appel d’offres
- 5.5. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d’aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, 25^e Avenue et rue des Plaines – Appel d’offres
- 5.6. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d’aqueduc de la 34^e Avenue, de la 35^e Avenue et de la place Charles-Laporte – Appel d’offres
- 5.7. Demande de certificat d’autorisation au MDDELCC pour le prolongement de la conduite d’eau potable dans le cadre du projet de réfection du 5^e Rang – Autorisation de dépôt et de signataire
- 5.8. Demande de certificat d’autorisation au MDDELCC pour le prolongement de la conduite d’eau potable dans le cadre du projet de réfection du 5^e Rang – Engagement de la Municipalité
- 5.9. Demande de droit de passage sur la 19^e Avenue Sud et la rue Noël pour les motoneiges

6. VARIA

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

9635-02-2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté, comme présenté.

1.4. Adoption du règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige

9636-02-2017

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités relativement à l'exécution des travaux d'enlèvement et de déblaiement de la neige;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare poursuit l'objectif de réaliser ces travaux d'hiver de façon à minimiser les coûts;

ATTENDU QUE le dépôt de neige dans les rues, par les citoyens, nuit aux opérations de déneigement et entraîne des coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter de nouvelles dispositions réglementaires visant à enrayer certaines problématiques liées aux opérations de déneigement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu, au préalable, une copie du projet de règlement, en ont pris connaissance et consentent à la dispense de lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 732-2017, sur le déneigement et l'enlèvement de la neige, comme présenté.

1.5. Période de questions

M. Gilles Perreault, maire-suppléant, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

9637-02-2017

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet la liste des déboursés pour la période du 17 janvier au 5 février 2017, pour un montant total de 249 302,13 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'elle a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 17 janvier au 5 février 2017, pour une somme qui totalise 249 302,13 \$.

2.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt 734-2017, pour le prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084)

9638-02-2017

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 734-2017, pour le prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084).

2.3. Prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II (lot 5 274 084) – Appel d'offres

9639-02-2017

ATTENDU QUE le projet du prolongement de l'avenue du Faubourg nécessite la mise en place des services municipaux (aqueduc et égout);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d'offres public pour la mise en place des services municipaux nécessaires dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue du Faubourg, Phase II, sur le lot 5 274 084;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

2.4. Conception des plans et devis pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux / Ingénierie de structure – Octroi du contrat

9640-02-2017

ATTENDU QUE le projet de réfection de la salle municipale nécessite des travaux d'ingénierie de structure;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de la conception des plans et devis, en ingénierie, pour la réfection de la salle municipale, à la firme *Ponton Guillot inc.*, par voie de résolution 9617-01-2017;

ATTENDU l'offre de services en ingénierie de structure de la firme *Ponton Guillot inc.*, datée du 30 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Ponton Guillot inc.*, pour la conception des plans et devis, en ingénierie de structure, pour la réfection de la salle municipale ainsi que la surveillance des travaux, au coût de 20 900 \$, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Salle municipale » (23-08000-727).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

2.5. Journées de la persévérance scolaire 2017 du CREVALE – Engagement de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

9641-02-2017

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur, augmentant ainsi sa contribution à l'économie de son milieu, diminuant ses coûts en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, l'école a besoin de notre appui et la Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité;
- 3- Que la Municipalité s'engage à participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2017* et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » en réalisant certaines activités, comme :
 - Offrir des activités de loisir parents-enfants;
 - Offrir des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
 - Promouvoir les *Journées de la persévérance scolaire* sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité;
 - Investir dans la bibliothèque municipale (projet de réaménagement);
 - Collaborer avec l'école Notre-Dame-de-la-Paix;
 - Maintenir la certification OSER-JEUNES de la Municipalité;
 - Porter le ruban de la persévérance scolaire;
 - Distribuer des outils de sensibilisation aux parents de la municipalité.

2.6. Regroupement pour un Québec en santé – Demande d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

9642-02-2017

ATTENDU QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De signifier l'appui de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare au Regroupement pour un Québec en santé;
- 3- De demander au gouvernement du Québec :
 - de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
 - d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- 4- D'acheminer copie de la présente résolution à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon, au ministre des Finances, M. Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Adoption du Second projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1

9643-02-2017

ATTENDU la réception d'une demande de modification du règlement de zonage dans le but d'aménager un troisième logement dans l'immeuble du requérant;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement intitulé « Second projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Second projet de règlement 733-2017, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier la grille des usages et des normes de la zone 3-R-15-1, comme présenté.

4. Loisirs et Culture

4.1. Embauche des animatrices/animateurs pour les activités de la semaine de relâche 2017

9644-02-2017

ATTENDU l'adoption de la programmation de la semaine de relâche 2017 par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

ATTENDU QUE les activités de la semaine de relâche se déroulent du 27 février au 3 mars 2017;

ATTENDU la pertinence d'embaucher deux personnes afin d'assurer l'animation des activités du camp de jour de la relâche;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à l'embauche de M^{me} Flore Tellier et M. Anthony Maheu, au poste d'animatrice et d'animateur pour les activités de la semaine de relâche 2017, aux conditions suivantes :
 - Période de travail : du 27 février au 3 mars 2017, à raison de 40 heures par semaine,
 - Taux horaire : 12 \$;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp de jour » (02-70153-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M^{me} Flore Tellier et M. Anthony Maheu.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.2. Camp de jour 2017 – Échelle salariale

9645-02-2017

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'embauche des animatrices et animateurs ainsi que de la coordonnatrice ou du coordonnateur pour le camp de jour 2017;

ATTENDU l'échelle salariale proposée par la directrice des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE le salaire minimum sera de 11,25 \$ à compter du 1^{er} mai 2017;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter la grille salariale 2017, comme déposée :

Salaire 2017		
	Coordonnateur	Animateur
1 ^{re} année	Salaire min. + 2,75 \$ / h = 14 \$	Salaire min. + 0,75 \$ / h = 12 \$
2 ^e année	Salaire min. + 3,25 \$ / h = 14,50 \$	Salaire min. + 1,25 \$ / h = 12,50 \$
3 ^e année et plus	Salaire min. + 3,75 \$ / h = 15 \$	Salaire min. + 1,75 \$ / h = 13 \$

- 3- Que la grille salariale soit majorée annuellement, en fonction de l'augmentation du taux du salaire minimum.

4.3. Camp de jour 2017 – Embauche de la coordonnatrice

9646-02-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une coordonnatrice pour gérer l'équipe du camp de jour 2017;

ATTENDU la satisfaction du travail effectué par la coordonnatrice lors du camp de jour 2016;

ATTENDU QUE le poste est offert à une étudiante ou un étudiant prévoyant un retour aux études en septembre 2017;

ATTENDU l'adoption de la grille salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la coordonnatrice sera embauchée pour une période de neuf (9) semaines terrain et de 140 heures supplémentaires pour la planification et l'organisation du camp de jour, pour un total de 12 semaines;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'embaucher M^{me} Frédérique Maheu au poste de coordonnatrice du camp de jour 2017, aux conditions suivantes :

- Entrée en poste : avril 2017;
 - Taux horaire : 14,50 \$
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp de jour » (02-70153-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M^{me} Frédérique Maheu.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.4. Camp de jour 2017 – Approbation du coût d'inscription et autorisation de dépenses

9647-02-2017

ATTENDU les activités prévues pour le camp de jour 2017;

ATTENDU QUE le coût d'inscription a été calculé en fonction du calendrier du camp de jour (vacances estivales des enfants), soit de huit semaines;

ATTENDU la politique familiale en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter les coûts d'inscription, comme présentés, et d'autoriser les dépenses suivantes pour le camp de jour 2017 :

Proposition camp de jour 2017			
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^e enfant (20 %)</i>	<i>3^e enfant (30 %)</i>
Forfait été	430,00 \$	344,00 \$	301,00 \$
Semaine	71,50 \$	57,20 \$	50,05 \$
Par jour	16,50 \$	13,20 \$	11,55 \$
Sortie	30,00 \$	24,00 \$	21,00 \$
Inclusions			
8 semaines de camp / 5 sorties et 3 activités / PAS de service de garde 1 repas par semaine / 1 chandail et 1 bouteille / Activités aux jardins (spécialité)			
Proposition service de garde 2017			
Forfait été : 88,00 \$ / Semaine : 22,00 \$ / Jour : 5,50 \$			

4.5. Kildare Deluxe 2017 – Autorisation à effectuer les achats et locations

9648-02-2017

ATTENDU la tenue de l'activité Kildare Deluxe le 26 août 2017;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat et à la location de matériel pour ladite activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à effectuer les achats et les locations nécessaires à l'organisation de l'événement Kildare Deluxe 2017;
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Article de quincaillerie KDL » (02-70170-641).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.6. Fête des bénévoles 2017 – Approbation du lieu et du budget

9649-02-2017

ATTENDU la tenue de la Fête des bénévoles le dimanche 30 avril 2017;

ATTENDU le projet de réfection de la salle municipale;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture doit procéder à la réservation d'une salle;

ATTENDU la soumission de la *Salle Lamontagne*, datée du 12 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la location de la *Salle Lamontagne* pour un brunch, le dimanche 30 avril 2017, au coût de 16 \$/personne, plus taxes, afin d'y célébrer la Fête des bénévoles 2017;
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Fête des bénévoles » (02-70197-499).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5. Voirie

5.1. Balayage des rues et des stationnements municipaux 2017 – Appel d’offres

9650-02-2017

ATTENDU QUE le contrat pour le balayage des rues et des stationnements municipaux est échu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d’offres sur invitation pour le balayage des rues et des stationnements municipaux;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l’appel d’offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.2. Coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux 2017 – Appel d’offres

9651-02-2017

ATTENDU QUE le contrat pour la coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux est échu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d’offres sur invitation pour la coupe de l’herbe en bordure des chemins municipaux;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l’appel d’offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.3. Lignage des rues, de la piste cyclable et des stationnements 2017 – Appel d’offres

9652-02-2017

ATTENDU QUE le contrat pour le lignage des rues, de la piste cyclable et des stationnements est échu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues, de la piste cyclable et des stationnements;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.4. Scellement des fissures sur les chemins municipaux 2017 – Appel d'offres

9653-02-2017

ATTENDU QUE le contrat pour le scellement des fissures sur les chemins municipaux est échu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d'offres sur invitation pour le scellement des fissures sur les chemins municipaux;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.5. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, 25^e Avenue et rue des Plaines – Appel d'offres

9654-02-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection des infrastructures sur des tronçons de rue de la 17^e Avenue, 25^e Avenue et rue des Plaines;

ATTENDU le dépôt d'une demande de subvention au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- De procéder à un appel d'offres sur invitation pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc pour les tronçons de rue de la 17^e Avenue, 25^e Avenue et rue des Plaines;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.6. Conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue, de la 35^e Avenue et de la place Charles-Laporte – Appel d'offres

9655-02-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection des infrastructures dans le secteur de la 34^e Avenue, de la 35^e Avenue et de la place Charles-Laporte;

ATTENDU le dépôt d'une demande de subvention au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à un appel d'offres sur invitation pour la conception des plans et devis pour le renouvellement des conduites d'aqueduc de la 34^e Avenue, de la 35^e Avenue et de la place Charles-Laporte;
- 3- De nommer M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.7. Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le prolongement de la conduite d'eau potable dans le cadre du projet de réfection du 5^e Rang – Autorisation de dépôt et de signataire

9656-02-2017

ATTENDU QUE le projet de réfection du 5^e Rang nécessite un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a octroyé le contrat pour la conception des plans et devis pour la réfection du 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux à la firme *Beudoin Hurens inc.*, par voie de résolution 9516-10-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De mandater la firme *Beaudoin Hurens inc.* à :
 - déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le prolongement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale, dans le cadre du projet de réfection du 5^e Rang;
 - à signer la demande de certificat d'autorisation, pour et au nom de la Municipalité;
 - présenter tout engagement en lien avec ladite demande;
- 3- De déboursier les frais de 654 \$ pour la demande de certificat d'autorisation;
- 4- D'imputer la dépense au poste « Règlement 727-2016 – 5^e Rang » (23-07007-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

5.8. Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le prolongement de la conduite d'eau potable dans le cadre du projet de réfection du 5^e Rang – Engagement de la Municipalité

9657-02-2017

ATTENDU QUE le projet de réfection du 5^e Rang nécessite un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a octroyé le contrat pour la conception des plans et devis pour la réfection du 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux à la firme *Beaudoin Hurens inc.*, par voie de résolution 9516-10-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée par le MDDELCC.

5.9. Demande de droit de passage sur la 19^e Avenue Sud et la rue Noël pour les motoneiges

9658-02-2017

ATTENDU QUE la demande provient d'un propriétaire d'entreprise et non du club de motoneiges responsable de l'entretien des pistes sur le territoire;

ATTENDU QUE l'acceptation d'une telle demande aurait pour conséquence de créer un précédent, encourageant ainsi les autres propriétaires d'entreprises à déposer de telle demande;

ATTENDU QUE la circulation des motoneiges dans les rues de la municipalité trouble la paix des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De refuser la demande de droit de passage sur la 19^e Avenue Sud et la rue Noël pour les motoneiges.

6. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

7. Période de questions

M. Gilles Perreault, maire-suppléant, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 25.

Gilles Perreault
Maire-suppléant

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Gilles Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.